



## Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

### Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui  Non   
(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation



Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique

Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction

Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée

#### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- et votre projet est soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

**Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires**

#### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT 095 205 21 00005

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

PC 095 205 21 000 10

Date de dépôt en mairie : 29 06 2021

#### 1- Identité du ou des demandeur(S)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier

*Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre<sup>1</sup>*

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : [ ]

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Entraide Union

N° Siret : [ 7 ][ 7 ][ 5 ][ 6 ][ 7 ][ 2 ][ 4 ][ 6 ][ 2 ][ 0 ][ 0 ][ 4 ][ 0 ][ 2 ]

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : GIRARD Prénom : Alain Date de naissance à défaut de N° SIRET : [ ]



Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUELLE  
Maire Adjointe

Chargée de l'aménagement,  
de l'urbanisme, du cadre de vie  
et du développement durable

#### 2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 31 Voie : Rue d'Alésia

Lieu-dit : ..... Localité : PARIS

Code postal [ 7 ][ 5 ][ 0 ][ 1 ][ 4 ] BP [ ][ ][ ][ ][ ][ ] cedex [ ][ ][ ]

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : [ 0 ][ 1 ][ 4 ][ 0 ][ 4 ][ 7 ][ 9 ][ 3 ][ 0 ][ 0 ] Portable : [ ]

Indicatif si pays étranger : [ ][ ][ ][ ][ ] Courriel : .....@.....

**3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre**Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : ANDANSON Prénom : Claude

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : CITE ARCHITECTURE

N° Siret : 4 1 4 2 0 3 7 8 6 0 0 0 4 4

Adresse Numéro : 11 Voie : Rue Flatters

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal 7 5 0 0 5 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 1 4 8 2 8 4 4 1 0 Téléphone portable : 0 6 8 0 8 8 5 4 9 0

Indicatif si pays étranger : Courriel : cite.paris @ cite-architecture.fr

 Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés**4 - Le projet****4.1 - Adresse du terrain**

Nom de l'établissement : IME Daniel SEURET

Numéro : Voie : RUE JEAN BAPTISTE LULLY

Lieu-dit : Localité : ECOUEN

Code postal 9 5 4 4 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : ZD N° de parcelle (s) : 505

**4.2 - Activité**AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

**Classement sécurité incendie de l'ERP :**

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Institut Médico-Educatif (IME) sans internat  
et Service d'Education Spécialisée et de Soins A  
Domicile (SESSAD)

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

REZ-DE-JARDIN : Pôle Sportif et SEES  
RDC (accès) : SESSAD, Administration, Restauration,  
cinq groupes de vie, SIFPRO  
R+1 : Administration et Thérapeutique**Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :**(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)  
5ème Catégorie de type R avec activités secondaires  
de type W, N, X et L

Identité de l'exploitant :

ENTRAIDE UNION

Vu pour être annexé  
à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE  
Maire AdjointeChargée de l'aménagement,  
de l'urbanisme, du cadre de vie  
et du développement durable



4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
Extension
Réhabilitation
Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° validé le :

Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 - Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

Table with 4 columns: Types de locaux (local / taux d'occupation), Public, Personnel, TOTAL. Rows include Rez-de-jardin, Rez-de-chaussée, 1er étage, 2e étage, 3e étage, and Effectif cumulé.

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

Table with 2 columns: Avant réalisation du projet, Après réalisation du projet. Rows include Nombre de places de stationnement and Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées.

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 - Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : 2

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : 0

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

Vu pour être annexé à l'arrêté du 09 FEV. 2022 Evelyne JUMELLE Maire Adjointe Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable

## 6 – Agenda d'accessibilité programmée

**Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années**

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui  Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

**6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur** définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

### 6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

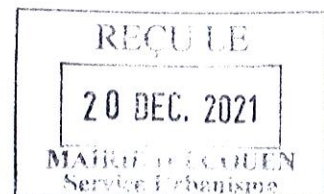
Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



Vu pour être annexé  
à l'arrêté du

09 FEV. 2022



**Evelyne JUMELLE**  
Maire Adjointe

Chargée de l'aménagement,  
de l'urbanisme, du cadre de vie  
et du développement durable



## Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant

Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.



L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique et la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	4

### 1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 et PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs</li> <li>la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> </ul>	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> <li>les conditions d'accessibilité des engins de secours</li> <li>les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers</li> <li>la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers</li> </ul>	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties</li> <li>la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> <li>les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés</li> </ul>	5	3
<input checked="" type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

### 2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les cheminements extérieurs (fonctions, large solutions techniques pour assurer le guidage, le rétroviseur, etc.)</li> <li>Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement / parties intérieures du ou des bâtiments constitués)</li> <li>Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (places de stationnement adaptées et entrée de l'établissement)</li> <li>Les espaces de manœuvre, de retournement et de stationnement</li> <li>Les pentes des plans inclinés et les dévers de chaussées</li> </ul>		

Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022



Evelyne JUMELLE  
Maire Adjointe  
Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable

**REÇU LE**  
**20 DEC. 2021**  
 MAIRIE DE COQUEN  
 Service Urbanisme

<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...)</li> <li>• Les aires de stationnement</li> <li>• Les locaux sanitaires destinés au public</li> <li>• Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débâtement</li> <li>• Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs</li> <li>• L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires</li> <li>• Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places</li> <li>• Cas particuliers des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie</li> </ul>	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement</li> <li>• Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public</li> <li>• Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds</li> <li>• Traitement acoustique des espaces</li> <li>• Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires</li> </ul> S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement</li> <li>• Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles</li> </ul> S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant</li> </ul> S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées</li> </ul> S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation</li> </ul>	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

**3 - Dossier destiné à la vérification de la demande de validation de l'Ad'ap**

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisant à présenter la demande de validation de l'Agenda	13	3
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès au public	14	3
<input type="checkbox"/> Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration du projet, dont notamment les associations de personnes rendus des dites concertations		
<input type="checkbox"/> En cas de co-signataires, les engagements financiers de		

Vu pour être annexé à l'arrêté du

**09 FEV. 2022**



**Evelyne JUMELLE**  
 Maire Adjointe  
 Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable